

MAIRIE DE PUYVALADOR-RIEUTORT

66210 PUYVALADOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2019

Le vingt-trois août deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

Présents: Mr Laurent BRUNET, Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr ROSSI Michel, Mr SEMPERE Daniel.

Absent : Mme Marie Françoise BOCCARDI, Mr ROSART Sylvain.

Pouvoirs : Mr ROSART Sylvain a donné procuration à Mr ROSSI Michel.

Mme Marie Françoise BOCCARDI a donné procuration à Mr Daniel MARIN.

Mr Laurent BRUNET a été élu secrétaire de séance et Mr suppléant.

Début de séance à : 18 h 40

1. Contrat de concession, derniers arbitrages

Après plusieurs réunions d'information, le conseil municipal ouï l'exposé de Mr Le Maire et décide :

- De donner le contrat de concession à la société SASU Destination Montagne dont le siège social est Altitude 2004, Chalet N°20, 5 rue des Ecureuils 66210 PUYVALADOR pour une durée de quinze ans (15 ans).
- De donner tous pouvoirs à Mr Le Maire ou à ses adjoints de signer tout document nécessaire à cette opération, y compris le contrat de concession.

Vote : 7 Pour 5 Contre 2 Abstention 0

2. Personnel déroulement de carrière

Nous décidons de bloquer une date afin d'étudier le dossier de chaque personnel pour prendre en compte l'avancement et les desideratas de chacun d'entre eux. Nous procéderons dans un premier temps par la réception de chaque personnel de façon individuelle.

LB RM. SR.
MB DS Dde

3. Point sur l'avancement du PLU

Une nouvelle réunion doit être mise en place sur les modifications du PLU. Programmation de cette réunion le jeudi 3 octobre 2019 à 20 heures.

4. Demandes de subvention (principe)

Mr Le Maire informe que plusieurs demandes d'associations et autres ont été faites à la Mairie concernant des demandes de subventions. Il serait nécessaire de donner un accord de principe sur des critères à définir.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE :

- De ne donner qu'aux associations dont le siège social se trouve sur la commune de PUYVALADOR
- D'accepter de donner à part égale pour un certain nombre d'association en fonction de la somme décidée lors du budget. Le choix sera également fait en fonction des activités des associations et effectuant un roulement si le nombre de demande est croissant.
- De donner tout pouvoir à Mr Le Maire ou aux Adjointes pour mandater les subventions aux associations rentrant dans les critères ci-dessus.

Vote : 7 Pour 7 Contre 0 Abstention

5. Demande d'autorisation d'implanter une armoire de rue de télécommunication (fibre)

Ce point est devenu caduque dans la mesure où le terrain visé par cette installation n'appartient pas à la commune. Il convient donc à cette société de se rapprocher du propriétaire de terrain.

6. Questions diverses :

D. SAMPERE demande quelle décision nous prenons concernant l'étrave du tracteur. Au prochain conseil nous passerons la commande d'une nouvelle étrave avec peut être la possibilité d'utiliser le fond de concours.

Nous demandons également qu'une date soit arrêtée à l'avenir concernant l'inscription à l'affouage des années à venir.

RM. SR

LB

MR

DS

De

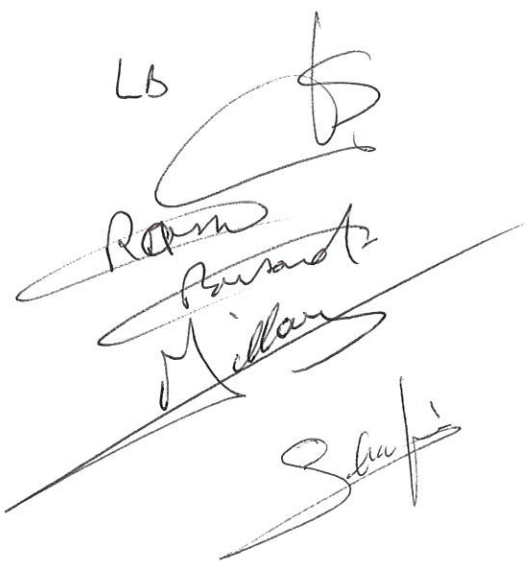
L'association « las clauses » invoque un problème dans le suivi des demandes de prêts de matériel à la commune qui n'aurait pas été traitée en temps et en heure.

Fin de la séance à 19 h 45

Les membres du conseil

Le Maire

LB

A collection of handwritten signatures in blue ink. The first signature is a large, stylized 'LB'. Below it are three more signatures, each with a name written underneath: 'Roum', 'Poussard', and 'Mellou'. At the bottom of this group is a fourth signature, 'Saufi'.

A single handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial followed by a few letters.